

Séquence d'animation pour adolescents et adultes consacrée à la liberté de conscience, à la diversité des convictions spirituelles et philosophiques et à la laïcité

Public : une classe, un groupe, entre 20 et 30 personnes (collégiens à partir de la 4^{ème}, lycéens, apprentis, étudiants, adultes en formation initiale ou continue)

Durée : 2 heures

Matériel à fournir : 20 à 30 chaises réparties en arc de cercle autour d'un tableau blanc et magnétique, un vidéoprojecteur, un ordinateur qui lit les clefs USB et les documents 'Powerpoint', autant de post-it que de participants. Ces derniers n'ont besoin que d'un stylo.

DEROULE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

1. La liberté de conscience

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la liberté de conscience (définition, notions d'histoire, état des lieux dans le monde).
- Reconnaître l'altérité en matière de convictions spirituelles et philosophiques.
- Rappeler l'omniprésence des conflits politico-religieux dans l'histoire.

Technique d'animation utilisée :

- Demander à toutes les personnes présentes (y compris les encadrants) de participer à un sondage anonyme : cocher sur un bulletin parmi les options suivantes : « Je ne crois pas en dieu (ou aux dieux) / Je crois en Dieu (ou aux Dieux) / Je ne sais pas ».
- Demander à deux participants de dépouiller les résultats.
- Dans l'attente, distribuer aux élèves un carton rouge (« ça me gêne ») et un carton vert (« ça ne me gêne pas ») et demander leur de se positionner rapidement et à titre personnel sur **les diapos 2 à 16 qui illustrent des faits d'actualité en relation avec l'expression de la croyance et de la non-croyance**.
- Prise de connaissance des résultats:
 - La diversité en matière de croyance ou de non-croyance est un fait.
(cf. diapo 18 = sondage Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité (janvier 2019) : distinguer identité culturelle et croyance)
 - Toutes ces options sont permises en France aujourd'hui ; c'est ce qu'on appelle la liberté de conscience (« liberté de ne pas croire, de croire à ce que l'on veut, de changer d'avis et de le dire »)
 - La liberté de conscience n'a pas toujours été admise en France.
(cf. diapo 19 à 23 = illustrations de conflits politico-religieux dans l'histoire de France + rupture juridique opérée par la Révolution française et la DDHC)
 - La liberté de conscience n'est pas reconnue dans tous les pays.
(cf. diapo 24 et 25 = photos de conflits politico-religieux contemporains)

2. Diversités des convictions spirituelles et philosophiques






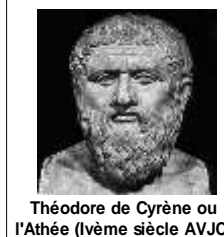





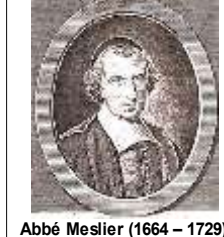




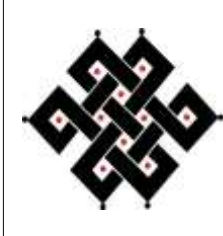






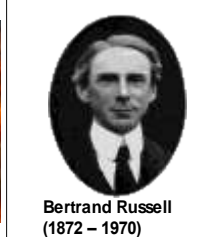




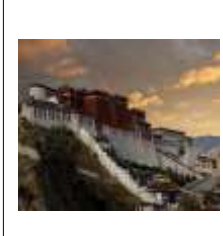







Objectifs pédagogiques :

- Percevoir le fait religieux au-delà du prisme des trois grands monothéismes
- Appréhender la diversité interne de chacune des grandes religions contemporaines
- Connaître le B à BA de la non-croyance

Technique d'animation utilisée :

- Jeu par équipe (5 équipes de 4 à 5 personnes)
- Vidéoprotection de la grille suivante (entre 30 et 60 secondes)

(cf. diapo 27 et 28 = grille complète et grille vierge pour la correction)

					 Théodore de Cyrène ou l'Athée (Ivème siècle AVJC)
					 Abbé Meslier (1664 – 1729)
					
					 Bertrand Russell (1872 – 1970)
					 Waleed Al-Husseini (1989 - ...)
					 Caroline Fourest (1975 - ...)

- Chaque équipe reçoit les 36 images qui composent la grille.

- Demander à chaque équipe de reconstituer une des 6 colonnes thématiques de la grille (judaïsme – christianisme – islam – hindouisme – bouddhisme – athéisme) à l'aide de leurs connaissances et de leur mémoire visuelle).
- La correction s'effectue au tableau sur une grille vierge vidéoprojetée. Chaque équipe envoie successivement un délégué pour coller à l'aide d'aimants les 6 images correspondantes à l'une des 6 colonnes thématiques.
- La correction s'accompagne de questions/réponses/reformulations ayant pour objet d'explicitier la signification des images. Les explications sont plus ou moins développées en fonction des connaissances des participants et de l'intérêt qu'ils manifestent.

CONSEILS METHODOLOGIQUES :

- Ne pas chercher l'exhaustivité, ne pas expliquer toutes les images, donner peu d'informations mais des informations précises (réviser les annexes) ;
- Commencer par la colonne 'athéisme' ;
- Pour les colonnes relatives aux religions, mettre l'accent sur :
 - la pluralité des conceptions du divin à travers la planète (le Dieu unique et ses prophètes – les dieux et les déesses des polythéismes, Bouddha = homme d'exception objet de culte – animisme/chamanisme = divinisation des esprits de la nature/des ancêtres - ...)
 - la diversité interne de chaque religion (catholiques / protestants / orthodoxes - chiisme/sunnisme/soufisme – shivaïsme/vishnouisme – bouddhismes theravada / mahayana / vajrayana ou tibétain – judaïsme ultra-orthodoxe / orthodoxe / massorti / réformé - ...)
 - les filiations et les emprunts entre religions (les religions du Livre ou religions abrahamiques - les religions du Karma – fond animiste de toutes les religions - ...)
 - certains paradoxes manifestant la complexité en matière de spiritualité (la représentation de Mahomet dans la tradition perse – l'athéisme de l'abbé Meslier - ...).

3. Laïcité

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le concept de laïcité
- En connaître les fondements historiques et juridiques en droit français
- Déconstruire les principales idées reçues sur la laïcité

Technique d'animation utilisée :

- Explications (par questions/réponses/reformulations) des deux premiers articles et des articles 31 et 32 de la loi de 1905 (*cf. diapos 30 & 31 = articles 1, 2, 31 et 32 de la loi de 1905*)

CONSEILS METHODOLOGIQUES :

- Le 1^{er} article affirme la liberté de conscience.
- Définir qui représente la République (élus, gouvernement, fonctionnaires).
- La République ne subventionne, ne salarie aucun culte = pas d'argent public pour l'exercice des cultes.
- La République ne reconnaît aucun culte = pas de religion d'Etat.
- Articles 31 et 32 : l'entrave à la liberté de conscience et de culte est sanctionnée par la loi.
- Demander aux participants de se positionner (carton vert = légal / cartons rouge = illégal) par rapport aux *diapos 33 à 39 qui reprennent de manière condensée les illustrations des diapos 2 à 16*. Attention, les diapos 38 et 39 font référence aux lois de 2004 et de 2010 et non pas à la loi de 1905.

4. Questions-réponses et évaluation

Donner un post-it à chacun des participants. Les inviter à poser de manière anonyme une question sur l'un des thèmes abordés au cours de la séquence et/ou à écrire un commentaire sur l'animation qui se termine. Ramassage des post-it. Dépouillement. Réponses aux questions. Remise des post-it à la personne à l'origine de l'intervention.

Le déroulé de ce support pédagogique
est plus largement développé dans la troisième partie du livre



(de la page 71 à la page 108)

Troisième partie – Promouvoir la laïcité : un outil et des conseils

Conditions de réalisation d'une séance et introduction

Première partie : la liberté de conscience, un droit rare et précieux

- Un sondage pas si anodin (5 minutes)
- Un diaporama pour ancrer les questionnements autour de la laïcité (10 minutes)
- Revenir au sondage : apprendre à dissocier spiritualité et identité (10 minutes)
- Un peu d'histoire : remettre les conflits politico-religieux au cœur de la réflexion sur la laïcité (10 minutes)

Deuxième partie : diversités des convictions spirituelles et philosophiques

- Le *memory* : phase de jeu (10 minutes)
- Corriger le *memory* selon un objectif de décatégorisation (20 minutes)
- Plaidoirie pour le *memory*

Troisième partie : la laïcité selon la loi de 1905

- Expliquer la première phrase des deux premiers articles de la loi de 1905 (10 minutes)
- Prescriptions légales et dissonance cognitive (20 minutes)

Conseils pour travailler la laïcité avec les élèves et les jeunes

- Une posture de funambule
- Ne pas faire de fixation sur l'islam
- Privilégier les approches transversales (interculturelles, comparatives, diachroniques)
- Restaurer l'importance des livres (plutôt que d'un seul)



Séquence d'animation pour adolescents et adultes consacrée à la liberté de conscience, à la diversité des convictions spirituelles et philosophiques et à la laïcité

ANNEXES

1. Les diapositives qui servent de supports à l'animation

- **DIAPO 17: Titre 'Liberté de conscience : un droit rare et précieux'**
- **DIAPO 18 : Sondage identités religieuses et croyance/non-croyance** réalisée par Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité (janvier 2019) sur un échantillon de 2000 personnes, représentatif de la population habitant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus.
- **DIAPO 19: Persécution des Cathares** : Le catharisme est une religion qui s'inscrit dans le christianisme entre les Xe et XIVE siècles dans plusieurs régions d'Europe. Le mouvement ne s'est jamais autodésigné ainsi car «cathares» signifiait hérétiques. Les cathares se nommaient «Bonnes Dames» ou «Bons Chrétiens» et leurs ennemis contemporains les appelaient les «hérétiques albigeois». Ils furent exterminés en France au XIIIe siècle, sur ordre du pape Innocent III qui lança contre eux en 1208 la croisade contre les Albigeois, soutenue par la royauté française désireuse de soumettre les seigneurs du Sud au pouvoir central.
- **DIAPO 20 : Le Pogrom de Strasbourg** est le massacre par des habitants de Strasbourg de plus de 900 des 1884 habitants juifs de la ville le 14 février 1349, jour de la Saint-Valentin. Il est connu aussi sous la désignation de massacre de la Saint-Valentin. Cet événement tragique est étroitement lié à la révolte des corporations de métiers qui se déroule cinq jours auparavant et qui renverse le pouvoir en place.
- **DIAPO 21 : Le massacre de la Saint-Barthélemy** est le massacre de protestants déclenché à Paris, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, prolongé pendant plusieurs jours dans la capitale, puis étendu à plus d'une vingtaine de villes de province durant les semaines suivantes. Cet épisode tragique des guerres de religion résulte d'un enchevêtrement complexe de facteurs, aussi bien religieux et politiques que sociaux. Pendant longtemps, la tradition historiographique a fait du roi Charles IX et de sa mère, Catherine de Médicis, les principaux responsables du massacre. Faute de sources, les historiens sont restés longtemps partagés sur le rôle exact de la couronne. Ils retiennent aujourd'hui que seuls les chefs militaires du clan protestant étaient visés par l'ordre royal. Dès le matin du 24 août, Charles IX avait ordonné l'arrêt immédiat des tueries mais, dépassé par le zèle et la fureur du peuple, il n'avait pu les empêcher.

- **DIAPO 22: L'exécution du chevalier de La Barre.** François-Jean Lefebvre de La Barre, né en 1745, est un jeune noble français condamné à la torture et à la décapitation en 1766, pour blasphème et sacrilège, par le tribunal d'Abbeville, puis par la Grand-Chambre du Parlement de Paris. Son corps est jeté au bûcher, ainsi qu'un exemplaire du Dictionnaire philosophique de Voltaire qui lui a été cloué sur le torse. Il était âgé de vingt ans. Le trouble suscité par cette exécution est tel qu'on renonce à poursuivre les autres accusés.
- **DIAPO 23: L'article 10 de la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen (DDHC - 1789)** qui proclame les libertés de conscience et d'expression
- **DIAPO 24: Conflits politico-religieux contemporains:** persécution des Chrétiens (Coptes) en Egypte par des Musulmans (photo de 2011) – persécution des Muslmans (Rohingyas) en Birmanie par des Boudhistes (photos de 2013).
- **DIAPO 25: Conflits politico-religieux contemporains:** attaque chiite contre une mosquée sunnite à Bagdad (2014) – persécution des Bouddhistes tibétains par le régime communiste chinois athée – affrontement entre Catholiques et Protestants unionistes en Irlande du Nord – Royaume Unis (2013) - Des émeutiers hindous attaquent un quartier musulman d'Ahmedabad (Gujarat, Inde, 2002) en réaction à l'attaque d'un train transportant des activistes hindous qui avait fait 58 morts.
- **DIAPO 26: Titre 'Memory :** diversité des convictions spirituelles'
- **DIAPO 27: Grille complète** du memory
- **DIAPO 28: Grille vierge** du memory, pour la correction
- **DIAPO 29: Titre 'laïcité :** ce que dit la loi'
- **DIAPO 30: Les deux premiers articles de la loi de 1905** concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat
- **DIAPO 31: Les articles 31 et 32 de la loi de 1905 :** sanction des entraves aux libertés de conscience et de culte

2. Commentaires au sujet des 36 images et photos du memory



La Torah ou Thora (en hébreu «loi») est, selon la tradition du judaïsme, l'enseignement divin transmis par Moïse au travers de ses cinq livres. Le christianisme nomme les livres traditionnellement attribués à Moïse le Pentateuque (en grec «Les cinq livres»: la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome).



Une synagogue (du grec «assemblée») est un lieu de culte juif. L'origine de la synagogue, c'est-à-dire d'un lieu de rassemblement des fidèles dissocié de l'ancien rituel de l'autel du Temple, remonte peut-être aux prophètes et à leurs disciples.



L'étoile de David (en hébreu: «bouclier de David») est le symbole du judaïsme. Elle se compose de deux triangles équilatéraux superposés: l'un dirigé vers le haut, l'autre vers le bas. Aujourd'hui, on le trouve notamment sur le drapeau de l'État d'Israël et aussi dans les façades des synagogues du monde entier. Elle représente, selon la tradition juive, l'emblème du roi David.



Le judaïsme réformé (ou libéral/progressiste) est un des courants du judaïsme apparu en Allemagne au siècle des Lumières, dans la mouvance de la Haskala. Dans ce courant, la participation des hommes et des femmes aux célébrations est égalitaire.



Le Mur des Lamentations est un mur de soutènement de l'esplanade du Temple de Jérusalem datant du Ier siècle av.J.-C. Il a été intégré au VIIe siècle aux murs d'enceinte de

l'Esplanade des mosquées. Il est révééré par les juifs pour sa proximité avec le Saint des Saints de l'ancien Temple et est de ce fait considéré comme l'endroit le plus saint aux juifs pour la prière.



La statue de Moïse est une sculpture de Michel-Ange, exécutée vers 1513–1515, intégrée dans le Tombeau de Jules II dans la basilique Saint-Pierre-aux-Liens à Rome. Moïse (hébreu «Moché»/en arabe «Moussa») est, selon la tradition, le premier prophète du judaïsme, qui s'appelle parfois «mosaïsme».



Le Coran (en arabe «la récitation») est le texte sacré de l'islam. Pour les musulmans, le Coran regroupe les paroles d'Allah, révélations faites au prophète Mahomet à partir de 610 jusqu'à sa mort en 632 par l'archange Gabriel. La tradition fait remonter la fixation canonique du texte au troisième calife.



Sainte-Sophie (Istanbul-Turquie) était à l'origine une grande église chrétienne de Constantinople du IV^e siècle, devenue mosquée au XV^e siècle sous l'impulsion du sultan Mehmet II. Depuis 1934, elle n'est plus un lieu de culte mais un musée.



Le croissant est l'un des plus vieux symboles de l'humanité. Au XII^e siècle il a été adopté par les Turcs, avec une étoile. Le vert est censé être la couleur préférée de Mahomet.



L'ordre Mevlevi est un ordre musulman soufi (ésotérique) fondé à Konya (Turquie) au XIII^e siècle, dont les membres sont souvent appelés «derviches tourneurs». Le danseur tourne d'abord lentement puis très rapidement, jusqu'à ce qu'il atteigne une forme de transe, durant laquelle il déploie les bras, la paume de la main droite dirigée vers le ciel dans le but de recueillir la grâce d'Allah, celle de la main gauche dirigée vers la terre pour l'y répandre.



La Kaaba (en arabe «cube») est une grande construction cuboïde au sein de la Mosquée sacrée à La Mecque. C'est avant tout vers elle que les musulmans se tournent pour faire leurs prières quotidiennes. La symbolique de la Kaaba vide signifie qu'il ne peut y avoir d'objet d'adoration pour le croyant. C'est autour de la Kaaba que les pèlerins effectuent les sept tours du tawaf, également appelé la circumambulation.



Manuscrit persan du Moyen-Age représentant le prophète Mahomet. Contrairement à une idée reçue fort répandue, le Coran n'interdit en aucune manière la représentation figurée. La réprobation coranique est en revanche très forte envers les pratiques idolâtres.



La main, symbole du vœu de non-violence dans le jaïnisme. Le jaïnisme ou jinisme est une religion karmique proche de l'hindouisme, du bouddhisme et du sikhisme, qui aurait probablement commencé à apparaître vers le Xe avant notre ère.



L'architecture des temples hindouistes présente une grande variété selon les époques, les matériaux utilisés, les régions et les cultures. On peut dégager quelques règles générales: un temple hindouiste se compose d'un cœur de sanctuaire, appelé garbha griha dans lequel se trouve la statue ou l'image de la divinité vénérée. Ce sanctuaire est recouvert et protégé par une tour, plus ou moins haute.



Om, aum, (alphabet devanāgarī: ॐ) est une syllabe sanskrite que l'on retrouve dans plusieurs religions: l'hindouisme, le bouddhisme, le jaïnisme, le sikhisme. On la nomme aussi «vibration vitale». D'un point de vue hindouiste, cette syllabe représente le son originel, primordial, à partir duquel l'Univers se serait structuré. Elle est un des symboles les plus sacrés de l'hindouisme.



Le Maître spirituel (Guru signifie «maître, professeur» en sanskrit et dans les langues indiennes), qui se réclame d'une tradition issue de l'hindouisme, du jaïnisme ou du sikhisme.



La Kumbh Mela (en hindi «fête de la cruche») est un pèlerinage hindou organisé quatre fois tous les douze ans et qui a lieu, à tour de rôle, dans les villes saintes de Prayag, Haridwar, Ujjain et Nashik. Tous les douze ans a lieu la Purna Kumbh Mela. Les estimations considèrent que lors de la Purna Kumbh Mela en 2001, 70 millions de personnes se sont succédé sur les rives du Gange en trois semaines. La Maha Kumbh Mela se tient tous les 144 ans (100 millions de personnes en 2013).



Shiva (en hindi «le bon, celui qui porte bonheur») est un dieu hindou, membre de la Trimūrti avec Brahmā et Vishnou. Les hindous qui vénèrent principalement Shiva sont appelés shivaïtes. Shiva est habituellement représenté par un phallus stylisé, appelé lingam, symbole de création associé au yoni, une dalle de pierre représentant l'organe féminin, la matrice du monde.



La Bible (en grec «les livres») est un ensemble de textes considérés comme sacrés par le judaïsme et le christianisme. Les chrétiens nomment Ancien Testament la partie qui reprend les textes sacrés du judaïsme ainsi que d'autres textes antiques non repris par la tradition juive. La Bible chrétienne contient en outre le Nouveau Testament qui regroupe les écrits relatifs à Jésus-Christ et à ses disciples. La rédaction de la Bible s'est échelonnée entre le VIII^e siècle av.J.-C. et le II^e siècle av.J.-C. pour l'Ancien Testament, et le début du II^e siècle pour le Nouveau Testament.



Une cathédrale (en grec «siège à dossier») est une église où se trouve le siège de l'évêque (la cathèdre) ayant en charge un diocèse. En Italie et dans une partie de l'Allemagne, une cathédrale est souvent appelée dôme, du latin domus, abréviation de domus Dei, la maison de Dieu. Dans d'autres parties de l'Allemagne et en Alsace, une cathédrale est souvent appelée Münster, du latin monasterium. Dans la péninsule ibérique, une cathédrale est souvent appelée siège (en espagnol: seo).



L'«Église orthodoxe» regroupe les nombreuses Églises territoriales qui se réclament de la théologie des sept premiers conciles du christianisme. Elles sont principalement présentes dans l'antique zone de culture grecque. Le schisme avec l'Église d'Occident intervient en 1054. «Pape» («prêtre» en grec) est un terme utilisé par les Occidentaux pour désigner les prêtres chrétiens orthodoxes.



Entendu largement, le protestantisme est l'ensemble des groupements issus de la Réforme et qui rejettent l'autorité du pape. Selon cette perspective, le protestantisme englobe des mouvements variés: luthériens, calvinistes, anglicans, anabaptistes, mennonites, pentecôtistes, libéraux, ... Les débuts du protestantisme sont généralement datés du 31 octobre 1517, quand le moine augustin allemand et docteur en théologie Martin Luther publie les 95 Thèses dénonçant les travers de l'Église catholique romaine comme la vente des indulgences, et affirme que la Bible doit être la seule autorité sur laquelle repose la foi. Dans la plupart des Églises protestantes, les femmes peuvent aujourd'hui être pasteurs.



La basilique Saint-Pierre est le plus important édifice religieux du catholicisme. Elle est située au Vatican et sa façade s'ouvre sur la place Saint-Pierre. Elle a été construite là où les premiers pèlerins venaient rendre un culte à Saint-Pierre. C'est l'église du pape et de l'État pontifical. Bien que le Nouveau Testament ne mentionne pas la présence de l'apôtre, premier évêque à Rome et donc premier pape, ou son martyre dans cette ville, la tradition catholique indique que la Tombe du saint est située sous le maître-autel.



Les représentations d'un Jésus avec une prédominance africaine ont existé pendant plusieurs siècles, telles que celles mis à jour par l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahido. Bien des gens se sont fait une image de Jésus à partir de ses représentations artistiques, ces dernières se conformant souvent à des stéréotypes. À l'exception de sa judaïté, il n'y a pas d'accord général sur l'ethnicité de Jésus.



Le mandala (en sanskrit «cercle») est un diagramme rempli de symboles. Dans le bouddhisme il est utilisé surtout pour la méditation. Les mandalas de sable tibétains expriment le côté éphémère de toute chose.



Le stūpa (en sanskrit «reliquaire») est une structure architecturale bouddhiste. C'est à la fois une représentation aniconique du Bouddha et un monument commémorant sa mort. La structure principale, l'anda, qui représente le bol à aumône retourné, évolue plus tard en une demi-sphère. La pagode est une évolution chinoise du stūpa indien.



Le nœud sans fin ou nœud infini est un des huit symboles auspicioseux que l'on retrouve dans les religions karmiques. Il est considéré en Chine comme diagramme de chance et y symbolise la longévité, la continuité, l'amour et l'harmonie. Dans le bouddhisme tibétain, il est à l'origine un symbole d'amour et de l'interdépendance des phénomènes. Sans début ni fin, il représente également la sagesse infinie du Bouddha.



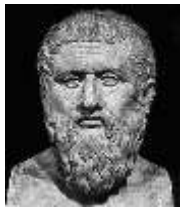
Les moines bouddhistes («bhikkhu») sont totalement dépendants de la générosité pour leur subsistance. La hiérarchie du clergé est fonction de l'ancienneté. La couleur orange est celle qui se rapproche le plus de la couleur or, symbole de la pureté intrinsèque de la pensée délivrée des attaches mondaines et individuelles.



Le palais du Potala est un palais-forteresse du XVII^e siècle, situé à Lhasa, Tibet. Le palais fut le lieu de résidence principal des dalaï-lamas successifs (chefs spirituels et temporels), jusqu'à la fuite du 14^e dalaï-lama à Dharamsala en Inde après le soulèvement tibétain de 1959.



Le titre de bouddha (en sanskrit «éveillé») désigne une personne ayant, notamment par sa sagesse, réalisé l'éveil, c'est-à-dire atteint le nirvāna. Des nombreux bouddhas, le plus connu demeure le fondateur du bouddhisme, Siddhārtha Gautama (Inde – VI^e siècle AV-JC).



Théodore de Cyrène, dit Théodore l'Athée (v. -340 - v. -250), est un philosophe de la Grèce antique. Il enseigna pour son propre compte la philosophie au Lycée d'Athènes. Victime de son irrévérence religieuse, Théodore dut alors fuir la ville. Il fut ambassadeur auprès de la cour du roi d'Égypte Ptolémée. Dans son *Traité des dieux*, il entendait démontrer que les dieux n'existent pas.



Jean Meslier, né en 1664, est un prêtre et philosophe des Lumières français, curé d'Étrépiigny où il est mort en 1729. Son existence n'a été connue qu'à partir de la publication en 1762 par Voltaire, sous le titre de *Testament de J. Meslier*, d'un texte qu'il présentait comme un extrait d'un texte beaucoup plus volumineux, retrouvé chez lui et dans lequel un curé professait avec détermination son athéisme et se livrait à une critique radicale des injustices de la société de son temps. Ce texte est considéré comme le texte fondateur de l'athéisme et de l'anticléricalisme militant en France.



L'Alliance internationale athée est un regroupement international d'organisations athées fondé en 1991. Ses objectifs sont d'aider les sociétés démocratiques à s'établir, de promouvoir la rationalité au travers des processus éducatifs et de faire entendre une voix athée cohérente vis-à-vis des décideurs.



Bertrand Arthur William Russell (1872 – 1970) est un mathématicien, philosophe et homme politique britannique. Il se déclarait athée. Historiquement, il estime que la religion naît de la peur, et qu'elle est nourrie par l'ignorance et le sadisme. La religion, obscurantiste par essence, est ainsi contraire à la civilisation, au bonheur de l'être humain et à la science.



Caroline Fourest, née en 1975, est une journaliste, essayiste et réalisatrice française. Militante féministe, elle est également engagée sur les thèmes de l'égalité, de la laïcité et des droits de l'homme.



Waleed Al-Husseini, né le 25 juin 1989 à Qalqilya (Cisjordanie), est un essayiste et écrivain athée palestinien, politologue et fondateur du Conseil des ex-musulmans de France. Il a acquis une notoriété internationale en 2010, année où il est arrêté, emprisonné et aurait été torturé en territoires palestiniens en raison des articles qu'il a publiés, critiques envers l'islam. Critique et dissident, il fait l'objet de polémiques et de menaces. Il est l'un des cyberactivistes issus du monde arabe les plus médiatisés et vit désormais en France où il a cherché refuge et où il se positionne comme défenseur de ses valeurs républicaines et de laïcité.



**Ca ne
me gêne pas.**

Ca me gêne.



A woman wearing a blue and white patterned burkini and sunglasses is holding a young child in a blue inflatable ring. They are in the ocean. In the background, other people are swimming and using inflatable rings. The water is clear and blue.

**Femme en burkini
sur une plage à Marseille**



Le crucifix en classe



Des musulmans contre le mariage homo à Paris



Des chrétiens contre l'avortement devant le parlement européen de Strasbourg





Une crèche à la mairie (2014)

T-shirt athée





**Ecolière en
hidjab**

Hanoukka

Fête religieuse juive

Place de la République

Paris (2016)



Nouvel an chinois Paris (2018)



Procession catholique de Saint Cordon Valenciennes (2018)



Prière de l'Aid-el-Fitr devant la grande mosquée de Paris





**Jouer au foot
avec un voile**



**Lionel Messi
remercie
Dieu après
avoir marqué
un but.**

Voile intégral France



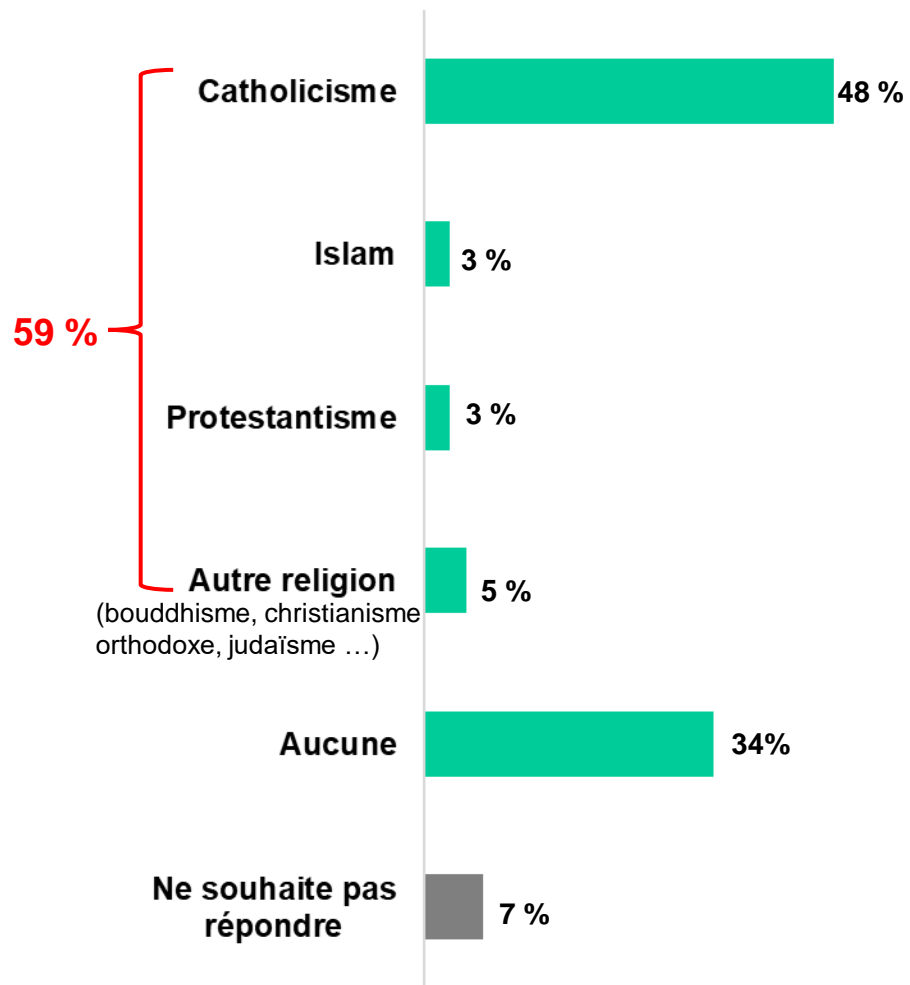
Liberté de conscience

un droit rare et précieux

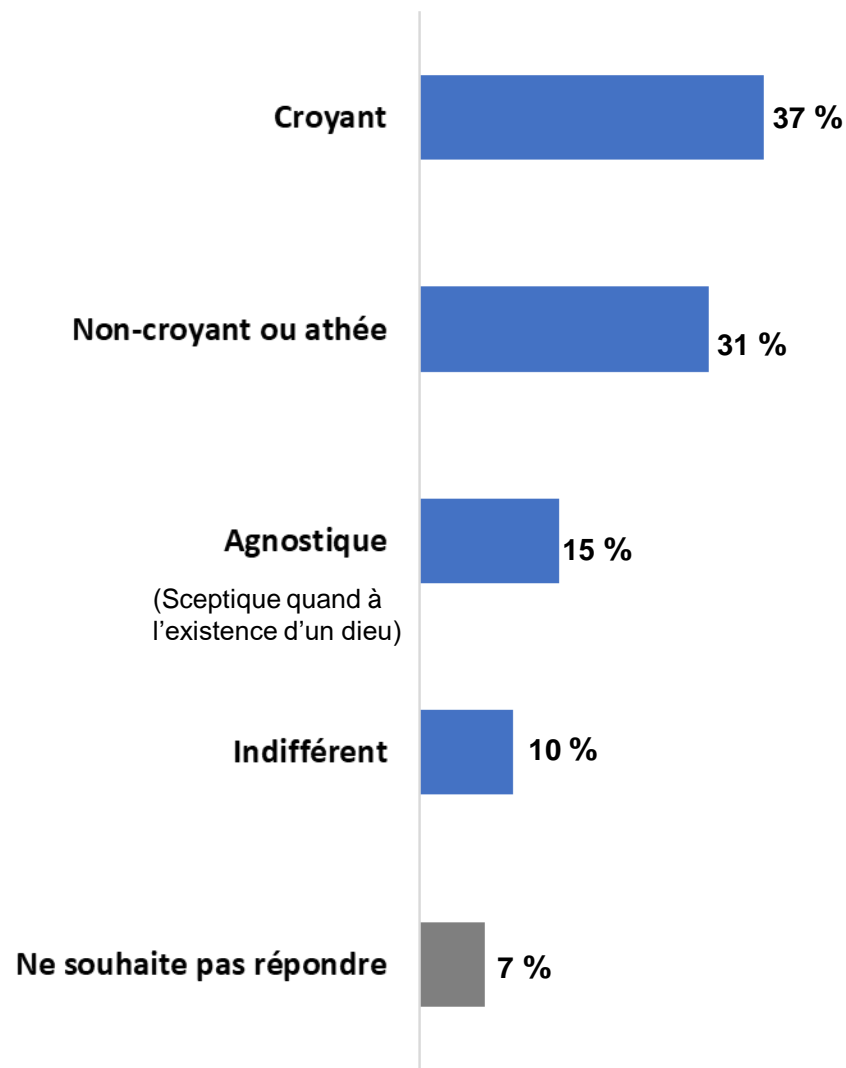
Etude d'opinion réalisée par Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité Janvier 2019

Echantillon de 2000 personnes, représentatif de la population habitant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus

Vous sentez-vous lié à l'une des religions suivantes ?



A titre personnel, diriez-vous que dans votre rapport à la religion en règle générale, vous vous sentez ... ?





**Les Cathares
au bûcher**
(XIIIème siècle)



**Joyeuse
saint Valentin**
(1349 - Strasbourg)

Les protestants?
Y en a plus
(1572)





**Cher payé
pour un chapeau**
(1766 - Abbeville)

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21
23, 24 et 26 août 1789, et acceptés par le Roi

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ont résolu de poser dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute loi, non politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société; tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites; ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sans répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

LA garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'usage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés.

XIV.

LES citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

LA société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

TOUTE société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

LES propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »

(Article X de la DDHC - 1789)



**Persécution
des chrétiens
au Moyen Orient**

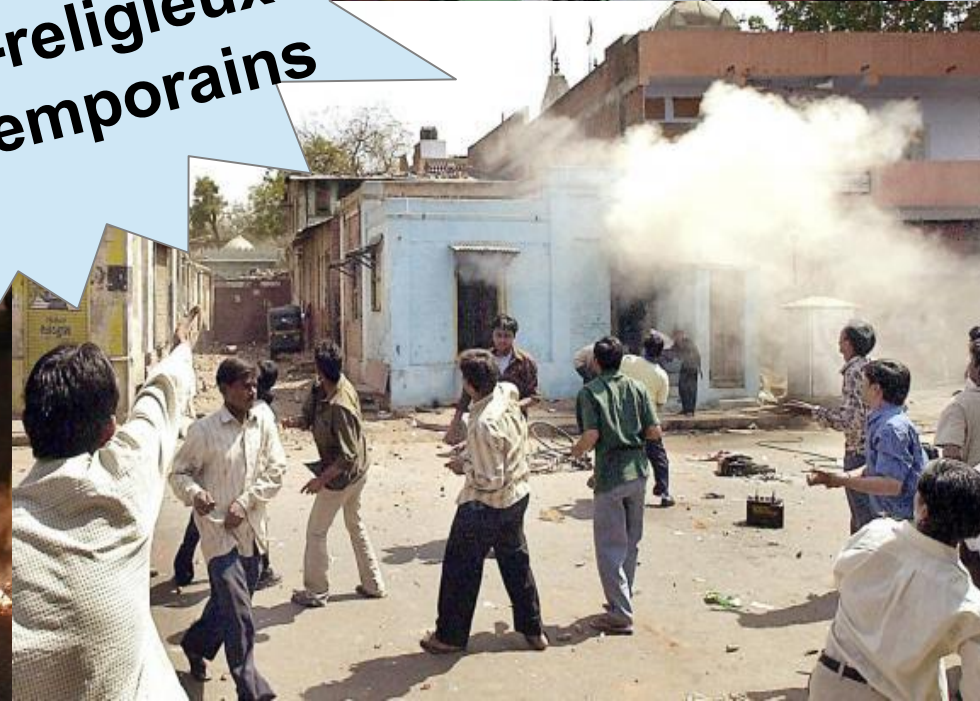


**Persécution
des Rohingyas
(musulmans)
en Birmanie**




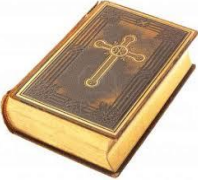






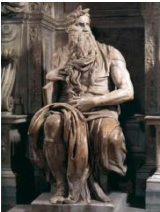



**Conflits
inter-religieux
contemporains**



Memory

**diversité
des convictions spirituelles**

Laïcité

ce que dit la loi

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue

la loi dont la teneur suit :

Votre premier. — Principes.
Article premier.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

La liberté a besoin d'être protégée.

- **Article 31**

Sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende ceux qui obligent ou interdisent à quelqu'un d'exercer un culte.

- **Article 32**

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu l'exercice d'un culte.



Légal

Pas légal

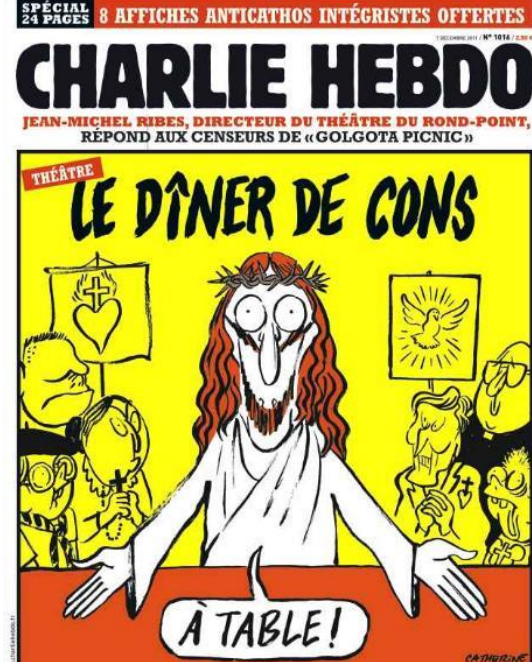




**Femme en burkini
sur une plage
à Marseille (2016)**



**T-shirts de
propagande
athée**



**Exprimer/manifester des valeurs
en lien avec la croyance ou la non-croyance**





Fêtes religieuses dans l'espace public



Signes religieux dans le sport



Signes/symboles religieux dans les lieux/bâtiments publics



Signes religieux ostensibles portés par les élèves à l'école publique



Voile intégral en France



